

## TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES DE CONSERVATION ET DES RESOLUTIONS EN VIGUEUR

Cette récapitulation est fournie à titre d'indication. Pour plus de précisions, se référer aux mesures de conservation correspondantes.

(À l'exception des eaux adjacentes aux : <sup>1</sup> îles Kerguelen et Crozet ; <sup>2</sup> îles du Prince Édouard)

# la pêche peut avoir lieu en dehors de la saison prescrite sous réserve des conditions prévues dans les mesures de conservation correspondantes

\* ou jusqu'à ce que la limite de capture ou la limite de capture accessoire d'une espèce soit atteinte, selon le cas se présentant en premier

N°	Mesure de conservation (MC) Titre	Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
<b>RESPECT DE LA REGLEMENTATION</b>				
10-01 (1998) <sup>1</sup>	Marquage des navires et des engins de pêche	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
10-02 (2011) <sup>1,2</sup>	Obligation des Parties contractantes à l'égard de la délivrance de licences aux navires battant leur pavillon qu'elles autorisent à pêcher dans la zone de la Convention et du contrôle de ces derniers	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
10-03 (2009) <sup>1,2</sup>	Contrôle portuaire des navires transportant de la légine	Toutes zones	<i>Dissostichus</i> spp.	Toutes saisons
10-04 (2011)	Systèmes automatiques de contrôle des navires par satellite (VMS)	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
10-05 (2009)	Système de documentation des captures de <i>Dissostichus</i> spp.	Toutes zones	<i>Dissostichus</i> spp.	Toutes saisons
10-06 (2008)	Système visant à promouvoir le respect, par les navires de Parties contractantes, des mesures de conservation établies par la CCAMLR	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
10-07 (2009)	Système visant à promouvoir le respect, par les navires de Parties non contractantes, des mesures de conservation établies par la CCAMLR	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
10-08 (2009)	Système visant à promouvoir l'application des mesures de conservation de la CCAMLR par les ressortissants des Parties contractantes	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons

Mesure de conservation (MC)		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
N°	Titre			
Respect de la réglementation (suite)				
10-09 (2009)	Système de notification des transbordements dans la zone de la Convention	Diverses	Diverses pêcheries	Toutes saisons
<b>QUESTIONS GENERALES LIEES A LA PECHE</b>				
<b>Notifications</b>				
21-01 (2010) <sup>1,2</sup>	Notification qu'un Membre envisage la mise en exploitation d'une nouvelle pêcherie	Toutes zones	Toutes les nouvelles pêcheries	Toutes saisons
21-02 (2011) <sup>1,2</sup>	Pêcheries exploratoires	Toutes zones	Toutes pêcheries exploratoires	Toutes saisons
21-03 (2011)	Notification d'intention de participation à une pêcherie d' <i>Euphausia superba</i>	Toutes zones	Pêcheries de krill	Toutes saisons
<b>Réglementation concernant les engins</b>				
22-01 (1986)	Réglementation concernant la mesure du maillage	Toutes zones	Complète la MC 22-02	Toutes saisons
22-02 (1984)	Taille du maillage	Toutes zones	<i>Dissostichus eleginoides</i> , <i>Gobionotothen gibberifrons</i> , <i>Lepidonotothen squamifrons</i> , <i>Notothenia kempfi</i> , <i>Notothenia rossii</i>	Toutes saisons
22-03 (1990) <sup>1</sup>	Maillage pour <i>Champsocephalus gunnari</i>	Toutes zones	<i>Champsocephalus gunnari</i>	Toutes saisons
22-04 (2010)	Interdiction provisoire de la pêche hauturière au filet maillant	Toutes zones	Pêcheries au filet maillant	Toutes saisons
22-05 (2008)	Restrictions sur l'utilisation des engins de chalutage de fond en haute mer dans la zone de la Convention	Haute mer	Pêcheries au chalut de fond	Toutes saisons
22-06 (2010) <sup>1,2</sup>	Pêche de fond dans la zone de la Convention	Haute mer (voir § 1 et 2)	Pêcheries de fond	Toutes saisons
22-07 (2010) <sup>1,2</sup>	Mesure provisoire pour les activités de pêche de fond relevant de la mesure de conservation 22-06 dans le cas de la découverte d'écosystèmes marins potentiellement vulnérables dans la zone de la Convention	Identique à MC 22-06	Pêcheries de fond	Toutes saisons

Mesure de conservation (MC)		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
N°	Titre			
<b>Réglementation concernant les engins (suite)</b>				
22-08 (2009)	Interdiction de pêche de <i>Dissostichus</i> spp. dans les eaux inférieures à 550 m de profondeur pour les pêcheries exploratoires	Diverses	Pêcheries exploratoires de <i>Dissostichus</i> spp.	Toutes saisons
22-09 (2011)	Protection des écosystèmes marins vulnérables enregistrés dans les sous-zones, divisions, unités de recherche à échelle précise, ou dans les aires de gestion ouvertes à la pêche de fond	Diverses	Diverses pêcheries	Toutes saisons
<b>Déclaration des données</b>				
23-01 (2005)	Système de déclaration de capture et d'effort de pêche par période de cinq jours	Diverses	Diverses pêcheries	Toutes saisons
23-02 (1993)	Système de déclaration de capture et d'effort de pêche par période de dix jours	Diverses	Diverses pêcheries	Toutes saisons
23-03 (1991)	Système de déclaration mensuelle de capture et d'effort de pêche	Diverses	Diverses pêcheries	Toutes saisons
23-04 (2000) <sup>1,2</sup>	Système de déclaration mensuelle des données de capture et d'effort de pêche à échelle précise applicable aux pêcheries au chalut, à la palangre et au casier	Toutes zones	Toutes pêcheries sauf celles de krill	Toutes saisons
23-05 (2000) <sup>1,2</sup>	Système de déclaration mensuelle des données biologiques à échelle précise applicable aux pêcheries au chalut, à la palangre et au casier	Toutes zones	Toutes pêcheries sauf celles de krill	Toutes saisons
23-06 (2010)	Système de déclaration des données pour les pêcheries d' <i>Euphausia superba</i>	Toutes zones	Toutes pêcheries de krill	Toutes saisons
23-07 (2010)	Système de déclaration journalière de capture et d'effort de pêche pour les pêcheries exploratoires, à l'exception des pêcheries exploratoires de krill	Diverses	Pêcheries exploratoires sauf pêcheries exploratoires de krill	Toutes saisons

Mesure de conservation (MC)		Région	Espèce/pêche (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
N°	Titre			
<b>Recherche et expérimentation</b>				
24-01 (2011) <sup>1,2</sup>	Application des mesures de conservation à la recherche scientifique	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
24-02 (2008)	Lestage des palangres pour la conservation des oiseaux de mer	48.4, 48.6, 58.4.1, 58.4.2, 58.4.3a, 58.4.3b, 58.5.2, 88.1, 88.2	Pêcheries à la palangre	Toutes saisons
<b>Réduction de la mortalité accidentelle</b>				
25-02 (2009) <sup>1,2</sup>	Réduction de la mortalité accidentelle des oiseaux de mer au cours de la pêche à la palangre, expérimentale ou non, dans la zone de la Convention	Toutes zones	Toutes pêcheries à la palangre	Toutes saisons
25-03 (2011) <sup>1</sup>	Réduction de la mortalité accidentelle des oiseaux et des mammifères marins au cours des opérations de pêche au chalut dans la zone de la Convention	Toutes zones	Toutes pêcheries au chalut	Toutes saisons
<b>Protection environnementale</b>				
26-01 (2009) <sup>1,2</sup>	Protection générale de l'environnement lors d'activités de pêche	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
<b>REGLEMENTATION DE LA PECHE</b>				
<b>Mesures générales</b>				
31-01 (1986)	Réglementation de la pêche autour de la Géorgie du Sud (sous-zone statistique 48.3)	48.3	Toutes les espèces dont la pêche est autorisée	Toutes saisons
31-02 (2007) <sup>1,2</sup>	Mesure générale pour la fermeture d'une pêche	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
<b>Saisons de pêche, zones fermées et interdiction de pêche</b>				
32-01 (2001)	Saisons de pêche	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons

Mesure de conservation (MC)		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
N°	Titre			
Saisons de pêche, zones fermées et interdiction de pêche (suite)				
32-02 (1998)	Interdiction de la pêche dirigée de poissons dans la sous-zone statistique 48.1	48.1	Pêcheries de poissons	Toutes saisons
32-03 (1998)	Interdiction de la pêche dirigée de poissons dans la sous-zone statistique 48.2	48.2	Pêcheries de poissons	Toutes saisons
32-04 (1986)	Interdiction de pêche dirigée sur <i>Notothenia rossii</i> dans la zone péninsulaire (sous-zone statistique 48.1)	48.1	<i>Notothenia rossii</i>	Toutes saisons
32-05 (1986)	Interdiction de pêche dirigée sur <i>Notothenia rossii</i> autour des îles Orcades du Sud (sous-zone statistique 48.2)	48.2	<i>Notothenia rossii</i>	Toutes saisons
32-06 (1985)	Interdiction de pêche dirigée sur <i>Notothenia rossii</i> autour de la Géorgie du Sud (sous-zone statistique 48.3)	48.3	<i>Notothenia rossii</i>	Toutes saisons
32-07 (1999)	Interdiction de la pêche dirigée de <i>Gobionotothen gibberifrons</i> , <i>Chaenocephalus aceratus</i> , <i>Pseudochaenichthys georgianus</i> , <i>Lepidonotothen squamifrons</i> et <i>Patagonotothen guntheri</i> dans la sous-zone statistique 48.3	48.3	<i>Gobionotothen gibberifrons</i> , <i>Chaenocephalus aceratus</i> , <i>Pseudochaenichthys georgianus</i> , <i>Lepidonotothen squamifrons</i> , <i>Patagonotothen guntheri</i>	Toutes saisons
32-08 (1997)	Interdiction de la pêche dirigée de <i>Lepidonotothen squamifrons</i> dans la division statistique 58.4.4 (bancs Ob et Lena)	58.4.4	<i>Lepidonotothen squamifrons</i>	Toutes saisons
32-09 (2011)	Interdiction de la pêche dirigée de <i>Dissostichus</i> spp. à moins que celle-ci ne relève de mesures de conservation spécifiques – saison 2011/12	48.5	<i>Dissostichus</i> spp.	Saison 2011/12
32-10 (2002)	Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus</i> spp. dans la division statistique 58.4.4 en dehors des zones relevant de juridictions nationales	58.4.4	<i>Dissostichus</i> spp.	Toutes saisons
32-11 (2002) <sup>1,2</sup>	Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus eleginoides</i> dans la sous-zone statistique 58.6	58.6	<i>Dissostichus eleginoides</i>	Toutes saisons
32-12 (1998) <sup>2</sup>	Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus eleginoides</i> dans la sous-zone statistique 58.7	58.7	<i>Dissostichus eleginoides</i>	Toutes saisons

Mesure de conservation (MC)		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
N°	Titre			
<b>Saisons de pêche, zones fermées et interdiction de pêche (fin)</b>				
32-13 (2003)	Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus eleginoides</i> dans la division statistique 58.5.1 en dehors des zones relevant de juridictions nationales	58.5.1	<i>Dissostichus eleginoides</i>	Toutes saisons
32-14 (2003)	Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus eleginoides</i> dans la division statistique 58.5.2 à l'est de 79°20'E et en dehors de la ZEE à l'ouest de 79°20'E	58.5.2	<i>Dissostichus eleginoides</i>	Toutes saisons
32-15 (2003)	Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus</i> spp. dans la sous-zone statistique 88.2 au nord de 65°S	88.2 au nord de 65°S	<i>Dissostichus</i> spp.	Toutes saisons
32-16 (2003)	Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus</i> spp. dans la sous-zone statistique 88.3	88.3	<i>Dissostichus</i> spp.	Toutes saisons
32-17 (2003)	Interdiction de pêche dirigée d' <i>Electrona carlsbergi</i> dans la sous-zone statistique 48.3	48.3	<i>Electrona carlsbergi</i>	Toutes saisons
32-18 (2006)	Conservation des requins	Toutes zones	Requins	Toutes saisons
<b>Limites de capture accessoire</b>				
33-01 (1995)	Limite de la capture accessoire de <i>Gobionotothen gibberifrons</i> , <i>Chaenocephalus aceratus</i> , <i>Pseudochaenichthys georgianus</i> , <i>Notothenia rossii</i> et <i>Lepidonotothen squamifrons</i> dans la sous-zone statistique 48.3	48.3	<i>Gobionotothen gibberifrons</i> (1 470 tonnes), <i>Chaenocephalus aceratus</i> (2 200 tonnes) et <i>Pseudochaenichthys georgianus</i> , <i>Notothenia rossii</i> et <i>Lepidonotothen squamifrons</i> (300 tonnes chacun)	Toutes saisons
33-02 (2011)	Limites imposées à la capture accessoire, division statistique 58.5.2 – saison 2011/12	58.5.2	<i>Channichthys rhinoceratus</i> (150 tonnes), <i>Lepidonotothen squamifrons</i> (80 tonnes), <i>Macrourus</i> spp. (360 tonnes), raies (120 tonnes), autres espèces des captures accessoires (50 tonnes par espèce)	Saison 2011/12

Mesure de conservation (MC)		Région	Espèce/pêche (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
N°	Titre			
<b>Limites de capture accessoire (suite)</b>				
33-03 (2011) <sup>1,2</sup>	Limites imposées à la capture accessoire dans les pêcheries nouvelles et exploratoires – saison 2011/12	Diverses	Raies, <i>Macrourus</i> spp. et toutes les autres espèces des captures accessoires de toutes les pêcheries nouvelles et exploratoires (voir annexe 33-03A)	Saison 2011/12
<b>Léguine</b>				
41-01 (2011) <sup>1,2</sup>	Mesures générales applicables aux pêcheries exploratoires de <i>Dissostichus</i> spp., zone de la Convention – saison 2011/12	Diverses	<i>Dissostichus</i> spp. Toutes les pêcheries exploratoires	Saison 2011/12
41-02 (2011)	Limitation de la pêche de <i>Dissostichus eleginoides</i> , sous-zone statistique 48.3 – saisons 2011/12 et 2013/14	48.3	<i>Dissostichus eleginoides</i> (2 600 tonnes par saison) Pêcheries à la palangre et aux casiers	Pêche à la palangre : du 1 <sup>er</sup> mai au 31 août de chaque saison#* Pêche aux casiers : du 1 <sup>er</sup> décembre au 30 novembre de chaque saison*
41-03 (2011)	Limitation de la pêche de <i>Dissostichus</i> spp., sous-zone statistique 48.4 – saison de pêche 2011/12	48.4	<i>Dissostichus</i> spp. (81 tonnes) Pêche à la palangre	Du 1 <sup>er</sup> décembre 2011 au 30 novembre 2012*
41-04 (2011)	Limitation de la pêche exploratoire de <i>Dissostichus</i> spp., sous-zone statistique 48.6 – saison 2011/12	48.6	<i>Dissostichus</i> spp. (400 tonnes) Pêche exploratoire à la palangre	Du 1 <sup>er</sup> décembre 2011 au 30 novembre 2012*
41-05 (2011)	Limitation de la pêche exploratoire de <i>Dissostichus</i> spp., division statistique 58.4.2 – saison 2011/12	58.4.2	<i>Dissostichus</i> spp. (70 tonnes) Pêche exploratoire à la palangre	Du 1 <sup>er</sup> décembre 2011 au 30 novembre 2012*
41-06 (2011)	Limitation de la pêche exploratoire de <i>Dissostichus</i> spp., banc Elan (division statistique 58.4.3a) en dehors des zones relevant de juridictions nationales – saison 2011/12	58.4.3a	<i>Dissostichus</i> spp. (86 tonnes) Pêche exploratoire à la palangre	Du 1 <sup>er</sup> mai au 31 août 2012#*
41-07 (2011)	Limitation de la pêche exploratoire de <i>Dissostichus</i> spp., banc BANZARE (division statistique 58.4.3b) en dehors des zones relevant de juridictions nationales – saison 2011/12	58.4.3b	<i>Dissostichus</i> spp. (0 tonne)	Du 1 <sup>er</sup> mai au 31 août 2012#

Mesure de conservation (MC)		Région	Espèce/pêche (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
N°	Titre			
<b>Légine (suite)</b>				
41-08 (2011)	Limitation de la pêche de <i>Dissostichus eleginoides</i> , division statistique 58.5.2 – saisons 2011/12 et 2012/13	58.5.2, à l'ouest de 79°20'E	<i>Dissostichus eleginoides</i> (2 730 tonnes) Pêcheries à la palangre, au chalut et aux casiers	Pêche à la palangre : du 1 <sup>er</sup> mai au 14 septembre de chaque saison#* Pêche au chalut et aux casiers : du 1 <sup>er</sup> décembre au 30 novembre* de chaque saison
41-09 (2011)	Limitation de la pêche exploratoire de <i>Dissostichus</i> spp., sous-zone statistique 88.1 – saison 2011/12	88.1	<i>Dissostichus</i> spp. (3 282 tonnes) Pêche exploratoire à la palangre	Du 1 <sup>er</sup> décembre 2011 au 31 août 2012*
41-10 (2011)	Limitation de la pêche exploratoire de <i>Dissostichus</i> spp., sous-zone statistique 88.2 – saison 2011/12	88.2	<i>Dissostichus</i> spp. (530 tonnes) Pêche exploratoire à la palangre	Du 1 <sup>er</sup> décembre 2011 au 31 août 2012*
41-11 (2011)	Limitation de la pêche exploratoire de <i>Dissostichus</i> spp., division statistique 58.4.1 – saison 2011/12	58.4.1	<i>Dissostichus</i> spp. (210 tonnes) Pêche exploratoire à la palangre	Du 1 <sup>er</sup> décembre 2011 au 30 novembre 2012*
<b>Poisson des glaces</b>				
42-01 (2011)	Limitation de la pêche de <i>Chamsocephalus gunnari</i> , sous-zone statistique 48.3 – saison 2011/12	48.3	<i>Chamsocephalus gunnari</i> (3 072 tonnes) Pêche au chalut	Du 1 <sup>er</sup> décembre 2011 au 30 novembre 2012* avec fermeture des eaux littorales dans les 12 milles nautiques de la côte de la Géorgie du Sud du 1 <sup>er</sup> mars au 31 mai 2012
42-02 (2011)	Limitation de la pêche de <i>Chamsocephalus gunnari</i> , division statistique 58.5.2 – saison 2011/12	58.5.2	<i>Chamsocephalus gunnari</i> (0 tonne, avec une limite de 30 tonnes pour la capture accessoire et la recherche) Pêche au chalut	Du 1 <sup>er</sup> décembre 2011 au 30 novembre 2012*



Mesure de conservation (MC)		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
N°	Titre			
<b>Krill</b>				
51-01 (2010)	Limites préventives de capture d' <i>Euphausia superba</i> , sous-zones statistiques 48.1, 48.2, 48.3 et 48.4	48.1, 48.2, 48.3, 48.4	<i>Euphausia superba</i> (5,6 millions de tonnes avec un seuil déclencheur de 620 000 tonnes) Méthode de pêche conforme aux dispositions de l'annexe 21-03/A Voir également la mesure de conservation 51-07	Toutes saisons*
51-02 (2008)	Limite préventive de capture d' <i>Euphausia superba</i> , division statistique 58.4.1	58.4.1	<i>Euphausia superba</i> (440 000 tonnes avec une limite de 277 000 tonnes à l'ouest de 115°E, 163 000 tonnes à l'est de 115°E) Méthode de pêche conforme aux dispositions de l'annexe 21-03/A	Toutes saisons*
51-03 (2008)	Limite de capture de précaution d' <i>Euphausia superba</i> , division statistique 58.4.2	58.4.2	<i>Euphausia superba</i> (2 645 000 tonnes, avec un seuil déclencheur de 260 000 tonnes à l'ouest de 115°E, et de 192 000 tonnes à l'est de 115°E) Méthode de pêche conforme aux dispositions de l'annexe 21-03/A	Toutes saisons*
51-04 (2011)	Mesure générale applicable aux pêcheries exploratoires d' <i>Euphausia superba</i> dans la zone de la Convention – saison 2011/12	Diverses	<i>Euphausia superba</i> Toutes les pêcheries exploratoires	Saison 2011/12
51-06 (2011)	Mesure générale pour l'observation scientifique dans les pêcheries d' <i>Euphausia superba</i>	Toutes zones	<i>Euphausia superba</i>	Saison 2011/12
51-07 (2011)	Répartition provisoire du seuil de déclenchement dans la pêcherie d' <i>Euphausia superba</i> des sous-zones statistiques 48.1, 48.2, 48.3 et 48.4	48.1, 48.2, 48.3, 48.4	<i>Euphausia superba</i>	Saisons 2011/12 à 2012/13

Mesure de conservation (MC)		Période d'application
N°	Titre	
<b>ZONES PROTEGEES</b>		
91-01 (2004)	Procédure d'accord de protection aux sites du CEMP	Indéterminée
91-03 (2009)	Protection du plateau sud des îles Orcades du Sud	À réviser en 2014
91-04 (2011)	Cadre général d'établissement d'aires marines protégées de la CCAMLR	Indéterminée

Résolution		Région	Espèce/pêche	Période d'application et/ou saison de pêche
N°	Titre			
<b>RESOLUTIONS</b>				
7/IX	Pêche aux filets dérivants dans la zone de la Convention	Toutes zones	Toutes les pêcheries aux filets dérivants	Toutes saisons
10/XII	Résolution relative à l'exploitation des stocks tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la Convention	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
14/XIX	Système de documentation des captures : mise en œuvre par les États adhérents et les Parties non contractantes	Toutes zones	<i>Dissostichus</i> spp.	Toutes saisons
15/XXII	Utilisation des ports n'appliquant pas le Système de documentation des captures de <i>Dissostichus</i> spp.	Toutes zones	<i>Dissostichus</i> spp.	Toutes saisons
16/XIX	Application du VMS dans le cadre du Système de documentation des captures	Toutes zones	<i>Dissostichus</i> spp.	Toutes saisons
17/XX	Utilisation du VMS et d'autres mesures pour vérifier les données de capture provenant du SDC pour les secteurs situés en dehors de la zone de la Convention, en particulier dans la zone statistique 51 de la FAO	Secteurs situés hors de la zone de la Convention, et plus particulièrement la zone 51	<i>Dissostichus</i> spp.	Toutes saisons

N°	Résolution Titre	Région	Espèce/pêcherie	Période d'application et/ou saison de pêche
Résolutions (suite)				
18/XXI	Pêche de <i>Dissostichus eleginoides</i> en dehors des secteurs placés sous la juridiction des États côtiers des zones adjacentes à la zone de la CCAMLR dans les zones statistiques 51 et 57 de la FAO	Zones de haute mer dans les zones 51 et 57	<i>Dissostichus eleginoides</i>	Toutes saisons
19/XXI	Pavillons de non-respect	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
20/XXII	Normes de renforcement de la coque des navires contre les glaces dans les pêcheries de haute latitude	Au sud de 60°S	Toutes pêcheries	Toutes saisons
22/XXV	Actions internationales visant à réduire la mortalité accidentelle des oiseaux de mer liée à la pêche	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
23/XXIII	Sécurité à bord des navires de pêche dans la zone de la Convention	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
25/XXV	Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de la Convention par les navires battant pavillon de Parties non contractantes	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
27/XXVII	Utilisation d'une classification tarifaire spécifique pour le krill antarctique	Toutes zones	<i>Euphausia superba</i>	Toutes saisons
28/XXVII	Renouvellement des eaux de ballast dans la zone de la Convention	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
29/XXVIII	Ratification de la Convention sur l'assistance par les Membres de la CCAMLR	Toutes zones	Toutes pêcheries	Toutes saisons
30/XXVIII	Changement climatique	Toutes zones	Toutes espèces	Toutes saisons
31/XXVIII	Meilleures informations scientifiques disponibles	Toutes zones	Toutes espèces	Toutes saisons
32/XXIX	Prévention, dissuasion et élimination de la pêche INN dans la zone de la Convention	Toutes zones	Toutes espèces	Toutes saisons
33/XXX	Transmission d'informations sur les navires de l'État du pavillon aux centres de coordination du sauvetage en mer	Toutes zones	Toutes espèces	Toutes saisons
34/XXX	Renforcement de la sécurité des navires de pêche dans la zone de la Convention	Toutes zones	Toutes espèces	Toutes saisons